





Informations de base	
<p>2015/0035(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Moldavie: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole</p> <p>Voir aussi 2012/0006(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien</p> <p>Zone géographique</p> <p>Moldavie</p>	Procédure terminée



Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme	ZĪLE Roberts (ECR)	18/07/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		MARINESCU Marian-Jean (EPP)	
		GRAPINI Maria (S&D)	
		KOVAŘÍK Ondřej (Renew)	
		DALY Clare (GUE/NGL)	
	Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	ŠEFČOVIČ Maroš	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

19/02/2015	Document préparatoire	COM(2015)0060 	Résumé
13/04/2015	Publication de la proposition législative	07048/2015	
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/2020	Vote en commission		
22/04/2020	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0083/2020	
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0146/2020	Résumé
17/06/2020	Résultat du vote au parlement		
18/06/2020	Résultat du vote au parlement		
19/06/2020	Résultat du vote au parlement		
26/06/2020	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
03/07/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/0035(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 2012/0006(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/00114

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE648.291	09/03/2020	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0083/2020	22/04/2020	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0146/2020	17/06/2020	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		07047/2015	13/04/2015	
Document de base législatif		07048/2015	13/04/2015	

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2015)0059 	19/02/2015	
Document préparatoire	COM(2015)0060 	19/02/2015	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2020/0947 JO L 212 03.07.2020, p. 0001

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Moldavie: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0035(NLE) - 19/02/2015 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE et la Moldavie pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE et ses États membres et la Moldavie a été négocié sur la base de la décision du Conseil du 16 juin 2011, qui autorise l'ouverture des négociations.

L'accord a été signé le 26 juin 2012.

La Croatie a adhéré à l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013.

Conformément à l'article 6, par. 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion, la Croatie s'est engagée à adhérer aux accords conclus ou signés par les États membres et l'UE avec un ou plusieurs pays tiers ou une organisation internationale.

Il convient dès lors d'approuver le protocole.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver le protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE, ses États membres et la Moldavie.

Le protocole prévoit la modification nécessaire de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre les Parties pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie le 1^{er} juillet 2013.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Moldavie: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0035(NLE) - 17/06/2020 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 655 voix pour, 9 contre et 24 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Moldavie, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

Suivant la recommandation de la commission des transports et du tourisme, le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion du protocole.

Le protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la République de Moldavie vise à tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie le 1er juillet 2013. L'accord établit un espace aérien commun entre l'Union européenne et la Moldavie dans le cadre du partenariat oriental et de la politique de grand voisinage de l'Union européenne.

L'accord sur la création d'un espace aérien commun a été négocié par la Commission et a été signé le 26 juin 2012, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure. À la suite de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, le protocole d'adhésion de la République de Croatie à cet accord a été signé le 22 juillet 2015.

Le protocole tient compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union et n'apporte aucune modification substantielle à l'accord lui-même. Ce dernier prévoit l'ouverture progressive du marché en ce qui concerne l'accès aux routes et aux capacités sur une base de réciprocité, garantit des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs économiques reposant sur les principes de l'Union européenne et prévoit l'alignement du droit aérien moldave sur la législation de l'Union s'agissant de questions telles que la sûreté, la sécurité et la gestion du trafic aérien.